



Ville d'Esch-sur-Alzette

## Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:  
15.10.2009

Date de la convocation des conseillers:  
15.10.2009

point de l'ordre du jour :  
6A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 23 octobre 2009

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal,  
**Absents :** Hinterscheid, échevin, Maroldt, Codello et Wohlfarth, conseillers.

## Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Alex Goedert, prolongation de stage.

Vu sa délibération du 28 septembre 2007 portant nomination provisoire de Monsieur Alex Goedert, né le 24 mars 1973 à Esch-sur-Alzette, aux fonctions de rédacteur de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 26 octobre 2007, No L/12315/07,

Considérant que le rédacteur ne peut bénéficier d'une nomination définitive qu'après avoir subi avec succès un examen de fin de formation générale et un examen de fin de formation spéciale; examens organisés soit par l'Institut National d'Administration Publique, soit par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que l'intéressé a suivi auprès de l'INAP la formation générale prévue, mais n'a pas pu se soumettre à la formation spéciale étant donné que celle-ci n'a pas été organisée dans les délais nécessaires permettant à Monsieur Alex Goedert de remplir toutes les conditions requises pour qu'une nomination définitive puisse lui être conférée,

Vu la circulaire ministérielle No 2385 du 9 juillet 2003 relative aux nominations définitives des fonctionnaires communaux devant suivre la formation spéciale prévue par le règlement grand-ducal du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux,

Considérant que par conséquent le service provisoire devra être prolongé,

Vu la demande du 17 février 2009 aux termes de laquelle Monsieur Alex Goedert requiert une prolongation de stage de douze mois,

Vu les dispositions statutaires s'y rapportant,

Vu l'avis de la commission du personnel du 19 octobre 2009,

Vu l'avis favorable du 19 octobre 2009 de la délégation du personnel « fonctionnaire et employé »,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

d é c i d e  
à l'unanimité

de prolonger la durée du service provisoire de Monsieur Alex Goedert, préqualifié, de douze mois.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 5.11.09.  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

